

## SCOT DE L'ARRAGEOIS

### Délibération du Comité Syndical n° 466

SÉANCE du 26 JUIN 2019

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 20/06/2019

Date d'affichage : 01/07/2019

#### Étaient présents :

AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Claude, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

#### Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre, BAILLEUL Alain, CARTON Philippe, CAYET Alain donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, COULON Géry, DELEURY Jean-Pierre, DERUY Isabelle donne pouvoir à Didier THUILOT, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard, GOMES Stéphane donne pouvoir à Pierre GUILLEMANT, HECQ David donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MASTIN Philippe donne pouvoir à Michel BLONDEL, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Sylvie GORIN, NORMAND Arnold donne pouvoir à Jean-Pierre DELCOUR, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Jean-Pierre BAVIERE, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PREVOST Alain donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à Michel MATHISSART, VANGHELDER Alain.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 25  
- Votants : 38  
- Pouvoirs : 13

Vote :

- Pour : 38  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Avis du SCoT de l'Arrageois sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) élaboré par la Région des Hauts-de-France

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le SCoT de l'Arrageois doit donner son avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France arrêté par délibération du 31 janvier 2019.

Pour rappel, le Comité Syndical du Scota avait voté une motion le 5 novembre 2018 dans laquelle nous avons affiché notre volonté de voir reprendre les points suivants :

1. Signifier que le SCoT est le niveau pertinent sur la question de la consommation d'espace sur les bases de son territoire,

2. Reprendre à son compte les objectifs de modération de l'artificialisation des surfaces agricoles, naturelles affichés par la Loi de Modernisation de l'Agriculture,
3. Territorialiser la répartition des objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles en s'appuyant sur les ambitions territoriales impulsées par la dynamique des pôles d'envergure régionale,
4. Considérer les projets structurants d'envergure et de portée régionale qui impactent son territoire tels que la 3<sup>ème</sup> gare européenne de Rocux-Fampoux, la liaison performante Arras-Cambrai, le contournement Est d'Arras et le pôle économique régional d'envergure à l'Est de la CUA.

Après analyse du dossier, il s'avère que les remarques sur la consommation foncière sont bien reprises.

Toutefois, les spécificités de l'Arrageois tout comme les fondements de sa stratégie de développement s'appuient sur un fonctionnement, une alliance, indissociable de l'urbain et du rural. En témoignent au premier chef la filière agroalimentaire et les fonctions supérieures associées (innovation recherche, etc.), mais aussi les projets innovants que nous souhaitons développer en matière d'économie circulaire, autour de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique. Cette synergie urbain-rural trouve de multiples traductions qui sont propres à l'Arrageois : dans les identités des lieux, les patrimoines culturels et paysagers, les liens écologiques, les équilibres sociaux (125 000 personnes vivent en dehors d'Arras et Bapaume), l'imbrication des bassins de vie de proximité, ou encore dans les grands projets tels que le Canal Seine Nord Europe dont la valorisation implique une mobilisation de tous. Elle est le socle d'une attractivité singulière que les élus de l'Arrageois entendent promouvoir durablement, et développer aussi au service d'un cœur régional dynamique, novateur et fédérateur pour contribuer au rayonnement de tous les Hauts-de-France.

Ainsi, nos armatures urbaine, économique, touristique, culturelle et des mobilités sont-elles organisées pour irriguer l'ensemble du territoire arrageois et affirmer sa structuration autour d'un réseau de pôles hiérarchisés, au-delà d'Arras et Bapaume. Ces armatures soutiennent l'armature régionale, tout en l'affinant à l'échelle du SCoT pour donner plus de poids, de structure et de cohérence dans le SCoT et au sein du centre des Hauts-de-France. Elles sont aussi indispensables pour faciliter et soutenir les dynamiques intra régionales et notamment les équilibres entre Lille et Amiens. Il est important de reconnaître ce rôle et cette spécificité de l'Arrageois dans le projet de schéma régional.

Ainsi, les élus du Scot ont fait le choix d'une armature urbaine multipolaire avec :

- Le pôle majeur d'Arras et le pôle pivot de Bapaume qui développent l'offre structurante en services, notamment supérieurs, pour les habitants et les entreprises. Ces deux pôles ont pour rôle essentiel de développer l'innovation et redéployer la force de frappe économique du territoire ;
- Les pôles d'équilibres, qui sont des centralités fortes en réseau, Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette, Tincques, Duisans, Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, Bienvillers-au-Bois, Hermies, Bertincourt, Bucquoy, Achiet-le-Grand, Croisilles, ont pour vocation de soutenir la vitalité des bassins de vie et économiques qu'ils irriguent et de faciliter l'échelle de proximité pour les pratiques des habitants et entreprises ;
- Les pôles relais ruraux qui contribuent à organiser à l'échelle de proximité dans l'espace rural de la Communauté urbaine d'Arras en développant pour eux-mêmes et pour les communes rurales non pôles des aménités complémentaires à l'offre résidentielle d'Arras. Ils sont constitués des communes suivantes : Maroeuil, Beaumetz-les-Loges, Bailleul-Sir-Berthoult, Thélus et Rivière.
- Le pôle d'appui rural de Vaulx-Vraucourt pour la Communauté de communes du Sud Artois.

Bien que le projet du SRADDET ne soit pas opposable à la date de l'approbation du SCoT de l'Arrageois, le SCoT révisé et approuvé tend vers les objectifs du SRADDET et prévoit une réduction de la consommation des terres agricoles et naturelles en visant une diminution du rythme d'artificialisation des sols tendant vers les 50 % (47 %).

L'ambition du SCoT de l'Arrageois est de favoriser la création de 17 000 nouveaux emplois, de 20 000 nouveaux logements et de 19 000 nouveaux habitants en proposant une stratégie économique cohérente qui permet d'apporter une valeur ajoutée à la Région. En effet, l'armature économique est structurée autour de pôles économiques aux rôles complémentaires. Il s'agit de fortifier les axes économiques régionaux (RD 939, RN 25), de valoriser les axes internationaux (A1, CSNE) et soutenir les écosystèmes de proximité. La stratégie et l'armature économiques du projet de l'Arrageois ont pour objectif de redéployer l'économie productive dans

une perspective dynamique et qui repose sur le développement des filières d'excellence (agriculture, logistique, nutrition-santé, énergie...), des filières d'innovation (pôles de formation, pôle numérique, fonctions R&D de l'agro- alimentaire...) et sur une diversification économique en lien avec les savoir-faire locaux (écoconstruction, valorisation des matières (déchets-biomasse-méthanisation...) numérique...).

Le projet du SRADDET arrêté, dans son objectif garantissant un cadre de vie de qualité et un maintien de la biodiversité aux abords du Canal Seine Nord Europe est bien repris dans le SCoT approuvé en engageant une réflexion sur les connexions écologiques entre le Canal Seine Nord Europe et les éléments paysagers de manière à créer des cœurs de nature, en développant les continuités des itinéraires cyclables et en développant une mise en valeur paysagère et sportive en lien avec un projet de base de loisirs-détente-ressourcement dans la Communauté de communes du Sud-Artois et les pôles d'Hermies et Bapaume (voie verte, renforcement des équipements...) qui constituera un axe touristique structurant le Sud du Scota.

L'objectif régional décliné dans le projet du SRADDET qui vise « à favoriser la diversification économique des territoires en articulation avec les écosystèmes territoriaux afin de soutenir les filières locales » est bien pris en compte dans notre projet de SCoT. Il en est de même pour l'objectif concernant le commerce et qui vise à « rééquilibrer l'offre commerciale en faveur des centres villes et centres bourgs » tout en réduisant la consommation foncière et la limitation des déplacements.

L'implantation de la gare européenne localisée à Roeux-Fampoux a vocation à doter les Hauts-de-France d'un véritable hub ferroviaire international pour les lignes Europe du Nord/du Sud. Elle s'explique aussi par le fait que le territoire du SCoT de l'Arrageois dispose d'une étoile ferroviaire et ferrée irriguant pour la région. Ce rôle d'irrigation est amené à se renforcer par le projet de liaison express Lille-Arras-Amiens et donc par la connexion avec l'Île de France en plus de celles existantes avec Paris. D'autre part, le projet de SRADDET reprend la liaison ferrée permanente Arras-Cambrai pour développer l'attractivité et la qualité du service de fret et transport ferroviaire.

En structurant le territoire de l'arrageois de cette façon, Arras apparaît bien comme un pôle régional d'envergure, un pôle d'échange multimodal et affirme sa complémentarité gagnant-gagnant des espaces urbains et ruraux tout en répondant aux objectifs de la Région à savoir « proposer des solutions de mobilité pour tous les publics et les secteurs les plus vulnérables » tout en « favorisant le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture individuelle et l'intermodalité ».

D'autre part, concernant les thématiques « Climat, air, énergie, déchets », il est utile de rappeler que le territoire est déjà très investi pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique et que les démarches engagées se poursuivent notamment dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle. Il est utile de rappeler qu'un des EPCI membre du Scota, la Communauté urbaine d'Arras, est le premier territoire à avoir signé un Contrat de Transition Écologique, affichant sa volonté d'être exemplaire en la matière. Concernant le développement de l'éolien, les collectivités doivent avoir une approche valorisante du paysage et le SCoT approuvé cherche à développer le mix énergétique en ne cherchant pas à imposer ni à exclure les éoliennes sur le territoire.

Nos préconisations en matière de numérique s'inscrivent pleinement dans l'objectif du projet de SRADDET arrêté visant à développer des stratégies numériques dans les territoires, portant à la fois sur les infrastructures et les usages. Quant à celles concernant la biodiversité, la trame verte et bleue, les préconisations suivantes :

- Protéger les réservoirs de biodiversité, les zones humides et les cours d'eau ;
- Conforter et valoriser une connectivité environnementale via les corridors, les espaces de perméabilité environnementale et à enjeux de coupures d'urbanisation, les villages bosquets et les continuités bocagères ;
- Favoriser le maintien de l'armature écologie et paysagère dans l'urbain et les actions de renaturation et préserver les boisements ;

entrent pleinement dans les objectifs inscrits au projet du SRADDET.

Vu le code des collectivités territoriales et conformément à l'article L.4251-6 ;

Vu le statut obligatoire de personne publique associée conféré par la Loi aux porteurs de SCoT, lors de l'élaboration du SRADDET ;

Vu la volonté affichée de la Région des Hauts-de-France de co-construire le SRADDET avec les territoires et l'ambition affichée de défendre l'équilibre et l'égalité des territoires ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- DECIDE de donner un avis favorable au projet de SRADDET de la Région Hauts-de-France sous réserve de prendre en compte les projets structurants d'envergure et de portée régionale qui impactent son territoire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



**Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Scota**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Lachambre'.

**Pascal LACHAMBRE**